

Comment accéder aux métiers du notariat ?

Plus de 60 000 personnes travaillent dans les offices de notaire. Le notariat, qui bénéficie d'un fort dynamisme, offre des perspectives professionnelles intéressantes dans toute la France !

Pourquoi travailler en office notarial ?

Le notariat offre une gamme de métiers large, au contact avec la clientèle. Il procure des débouchés intéressants aux juristes, mais aussi aux comptables, aux spécialistes



de l'immobilier... Qualités requises pour tous : une rigueur à toute épreuve pour garantir l'authenticité des actes, et une grande adaptabilité. En effet,

les changements législatifs sont fréquents et l'outil numérique occupe une place de plus en plus importante dans les offices. Il faut donc se former très régulièrement.

Comment devient-on notaire ?

On devient notaire au terme d'un parcours exigeant. Après des études de droit, un enseignement spécifique est suivi soit en fac de droit (après un M1), soit dans un CFPN, Centre de formation aux métiers du notariat (après un M2). Enfin, une expérience en alternance de deux ans dans un office mène les futurs notaires à bac +7.

Ce cursus va-t-il évoluer ?

En effet, des changements sont en vue. D'ici peu, cette professionnalisation sera assurée par une grande école du notariat. Au cursus juridique d'excellence s'ajoutera

un enseignement axé sur les qualités entrepreneuriales et managériales, sur l'international... Première promotion prévue à l'horizon 2020.

Comment devient-on collaborateur de notaire ?

Du BTS au Bac +4, un large éventail s'offre aux futurs collaborateurs des notaires (le terme de *clerc* tombe en désuétude !). Il existe quinze Instituts des métiers du notariat en France. On y prépare, par exemple, après une licence de droit ou « Métiers du notariat », le diplôme qui ouvre l'accès aux postes de rédacteur d'actes.

Peut-on postuler dans les offices sans formation spécifique ?

Oui, avec ou sans expérience notariale, certains profils sont très recherchés, en comptabilité par exemple. En interne, des formations peuvent être proposées à des personnes motivées, par exemple pour apprendre la taxe (facturation spécifique des actes notariés) ou les formalités (démarches administratives en aval et en amont des actes). Les notaires recrutent aussi à des postes d'assistant ou d'accueil.

Où se renseigner ?

Le site notaires.fr présente les différents métiers du notariat. On trouvera les informations sur l'enseignement professionnel sur le site www.cnepn.fr. Enfin, le site www.bourse-emplois.notaires.fr compte actuellement plus de mille offres de postes à pourvoir.

ACTUS

La loi du Littoral à la Une de Conseils

La loi Littoral vise à aménager et préserver cet espace fragile et convoité, où les propriétaires ont des obligations spécifiques. Panorama dans La lettre Conseils des notaires de l'été.



Six enfants sur dix naissent hors mariage

En cinquante ans, la part des naissances hors mariage est passée de 6 % à 60 %. A l'époque, ces enfants n'étaient reconnus par leur père que dans un cas sur cinq. Aujourd'hui, cette proportion est de cinq sur six. Depuis 2006, la loi ne différencie plus les droits des enfants selon que leurs parents sont mariés ou non. Source: Ined

Les notaires de France sur le Web
www.notaires.fr
www.immobilier.notaires.fr
www.bourse-emplois.notaires.fr
notaviz.notaires.fr

Suivez les notaires de France

